



MINISTÈRE DU TRAVAIL

*Le Ministre*

*Paris, le 19 FEV. 2019*

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part du contrôle mené par les services de la Direccte dont votre entreprise, fait l'objet le 7 juin 2018.

Je tiens cependant d'abord à vous féliciter chaleureusement pour vos trois étoiles au guide Michelin et par la note exceptionnelle qui vous a été attribuée par Gault et Millau, cette reconnaissance traduisant à l'évidence votre excellence professionnelle et celle de vos équipes.

Dans votre lettre du 4 décembre, vous me faites part des modalités du contrôle et de vos inquiétudes sur les suites qui pourraient lui être réservées.

Vous m'indiquez par ailleurs que vous avez dû revenir dans votre établissement alors même que vous vous remettiez d'une lourde opération et, vous avez eu le sentiment d'être peu considéré dans votre fonction de chef d'entreprise.

J'ai donc demandé au Directeur Général du Travail de m'informer des circonstances de cette visite menée dans votre établissement par l'inspection du travail et je tenais à vous faire part des éléments qui suivent.

Comme vous le savez, les inspecteurs du travail disposent du droit d'entrée et de visite à tout moment dans les établissements appliquant le code du travail afin d'en vérifier l'application effective, et sont habilités à donner les suites qui s'imposent à leurs constats. Le code de déontologie, qui leur est applicable, leur impose d'agir avec diligence et discernement et, en toute circonstance de rester courtois.

En l'espèce, si ce contrôle a été mené par plusieurs agents pour assurer sa rapidité et son efficacité compte tenu du nombre de personnes présentes à cette occasion, qu'elles soient salariées ou stagiaires, je comprends qu'il ait pu vous perturber en raison notamment de votre état de santé et éclaire le contexte des propos que vous avez tenus, propos d'ailleurs dont vous avez su vous excuser.

La situation de tension que vous avez éprouvée lors de ce contrôle et sur laquelle vous vous êtes exprimée dans un autre courrier du 7 septembre dans un objectif de transparence a également permis à nos services de bien comprendre votre état d'esprit et votre volonté de régulariser les situations visées.

Je sais en outre qu'un rendez-vous a été organisé dans les locaux de l'unité départementale de la Direccte de l'Aude pour reprendre les constats et les échanges avec mes services et au cours duquel vous avez pu, en présence de votre assistante et de votre conseil, exposer vos réponses aux différentes questions restant en suspens.

S'agissant de suites qui seront réservées par la Direccte, j'observe, qu'à l'exception de la question du décompte du temps de travail, les autres points font tous l'objet d'observations ou de rappels des dispositions applicables, ce qui est l'expression de la fonction de conseil de mes services. Concernant le rapport que l'inspectrice du travail va adresser au Direccte d'Occitanie, je vous indique qu'un entretien approfondi aura lieu avec la Direccte, entretien au cours duquel vous aurez le droit d'exposer la situation de votre établissement et les actions déjà engagées par vos soins.

Je demande enfin au Directeur général du travail et au DIRECCTE d'Occitanie de me tenir informée de l'évolution de la situation et j'ai bien entendu votre volonté de conjuguer votre excellence professionnelle avec un réel souci de régulariser les anomalies soulignées par la Direccte.

Bien à vous,



Muriel PÉNICAUD